



# Ex Syndicat du SUD SEGALA

eau potable

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

### Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

[Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.](#)

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »



## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	3
1.1.	Présentation du territoire desservi .....	3
1.2.	Mode de gestion du service .....	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1) .....	4
1.4.	Nombre d'abonnés.....	4
1.5.	Eaux brutes.....	5
	Prélèvement sur les ressources en eau .....	5
1.6.	Eaux traitées.....	6
	Production .....	6
	Achats d'eaux traitées.....	7
	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
	Autres volumes.....	8
	Volume consommé autorisé .....	9
	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022.....	9
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	9
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	10
2.1.	Modalités de tarification.....	10
2.2.	Facture d'eau type (D102.0).....	11
2.3.	Recettes.....	12
3.	Indicateurs de performance .....	13
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) .....	13
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	13
3.3.	Indicateurs de performance du réseau .....	15
	Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	15
	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	16
	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	16
	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	17
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	17
4.	Financement des investissements.....	18
4.1.	Montants financiers .....	18
4.2.	État de la dette du service .....	18
4.3.	Amortissements .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau .....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs.....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi



Le service est géré au niveau  intercommunal

- Nom de la collectivité : Syndicat du SUD SEGALA
- Nom de l'entité de gestion : eau potable
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Syndicat Intercommunal à Vocation Unique
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Anglars, Cardaillac, Espeyroux, Figeac, Gorses, Labathude, Lacapelle-Marival, Le Bourg, Le Bouyssou, Montet-et-Bouyal, Planioles, Predeignes, Sabadel-Latronquière, Saint-Bressou, Saint-Maurice-en-Quercy, Saint-Médard-Nicourby, Saint-Perdoux, Sainte-Colombe, Terrou, Viazac
- Existence d'une CCSP  Oui  Non

## 1.2. Mode de gestion du service



Le service est exploité en  Délégation par Entreprise privée

Le Syded du Lot apporte son appui à la collectivité en tant qu'assistant-conseil pour le suivi de la gestion de son service public.

- Le syndicat a transféré sa compétence Production - distribution d'eau potable au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ce syndicat n'a donc aujourd'hui plus d'existence.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2013
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 31/12/2023

### 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **5 300** habitants au 31/12/2022 (5 300 au 31/12/2021).

### 1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **3 000** abonnés au 31/12/2022 (2 985 au 31/12/2021).

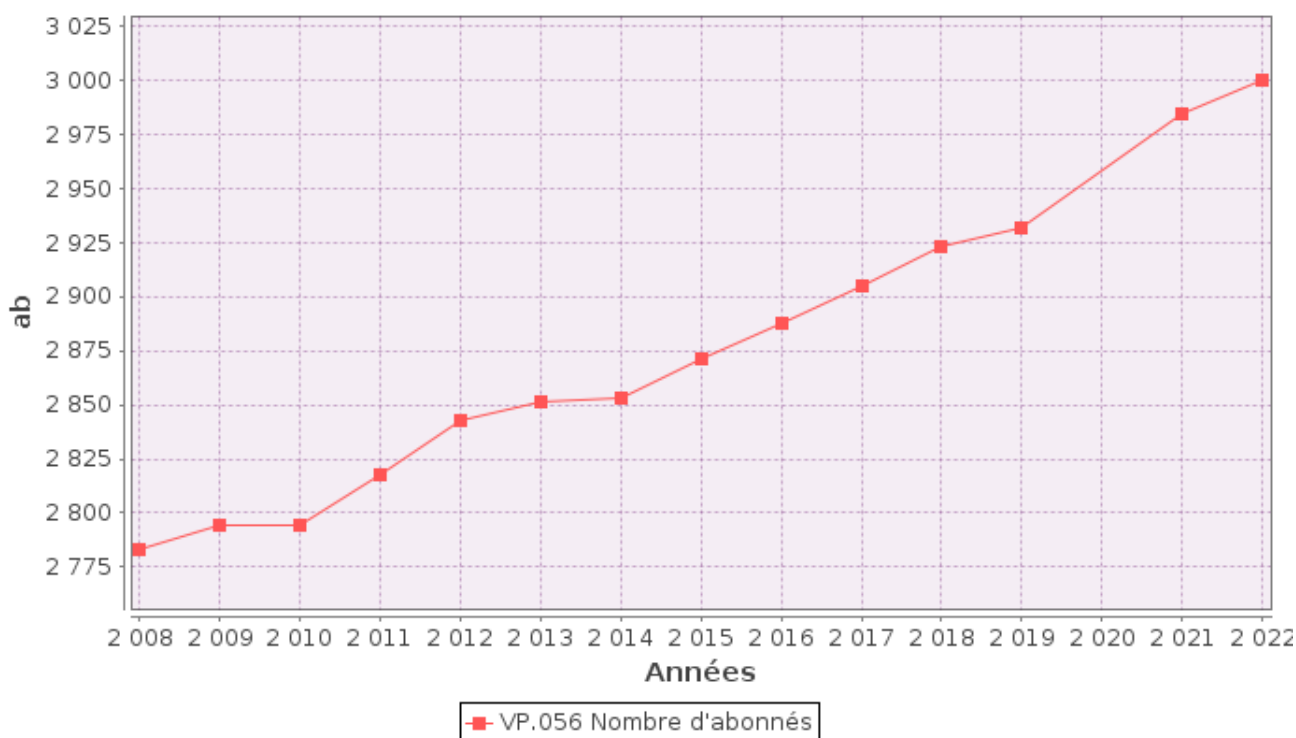
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	Evolution
ANGLARS	151	151	156	155	156	0,6%
CARDAILLAC	409	408	413	412	411	-0,2%
ESPEYROUX	69	70	70	71	69	-2,8%
FIGEAC	119	120	122	124	123	-0,8%
FOURMAGNAC	0	0	0	1	0	-100%
GORSSES	6	5	5	6	6	0%
LABATHUDE	87	88	90	92	93	1,1%
LACAPELLE-MARIVAL	760	764	771	774	775	0,1%
LE BOURG	163	167	167	171	173	1,2%
LE BOUYSSOU	6	6	6	6	6	0%
MONTET-ET-BOUXAL	151	146	148	150	152	1,3%
PLANIOLES	95	98	100	101	102	1%
PRENDEIGNES	156	154	153	155	158	1,9%
SABADEL-LATRONQUIERE	65	64	64	65	66	1,5%
SAINT-BRESSOU	93	94	96	99	99	0%
SAINTE-COLOMBE	110	115	118	117	121	3,4%
SAINT-MAURICE-EN-QUERCY	105	105	106	105	105	0%
SAINT-MEDARD-NICOURBY	50	51	51	52	51	-1,9%
SAINT-PERDOUX	127	122	126	125	127	1,6%
TERROU	6	6	6	6	6	0%
VIAZAC	195	198	198	198	201	1,5%
<b>Total</b>	<b>2 923</b>	<b>2 932</b>	<b>2 966</b>	<b>2 985</b>	<b>3 000</b>	<b>0,5%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **8,65 abonnés/km** au 31/12/2022 (8,71 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **1,77 habitants/abonné au 31/12/2022** (1,78 habitants/abonné au 31/12/2021).

La consommation moyenne par abonné est de **99,51 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2022**. (108,6 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2021).



## 1.5. Eaux brutes

Pour information : à compter de 2022, les valeurs des volumes de prélèvement, de production, d'achat d'eau en gros ou de revente d'eau en gros sont extrapolées sur la période de relève des consommations puis ramenées à 365 jours. Historiquement elles étaient issues des relevés de compteurs sur une année civile qui ne correspond pas à la période de relève (généralement d'octobre à novembre).

### Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève **247 517 m<sup>3</sup>** pour l'exercice 2022 (14 759 pour l'exercice 2021).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Bervezou à Longuecoste	14 759	247 517	<b>1 577,1%</b>
<b>Total</b>	14 759	247 517	<b>1 577,1%</b>

- (1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

## 1.6. Eaux traitées

### Production

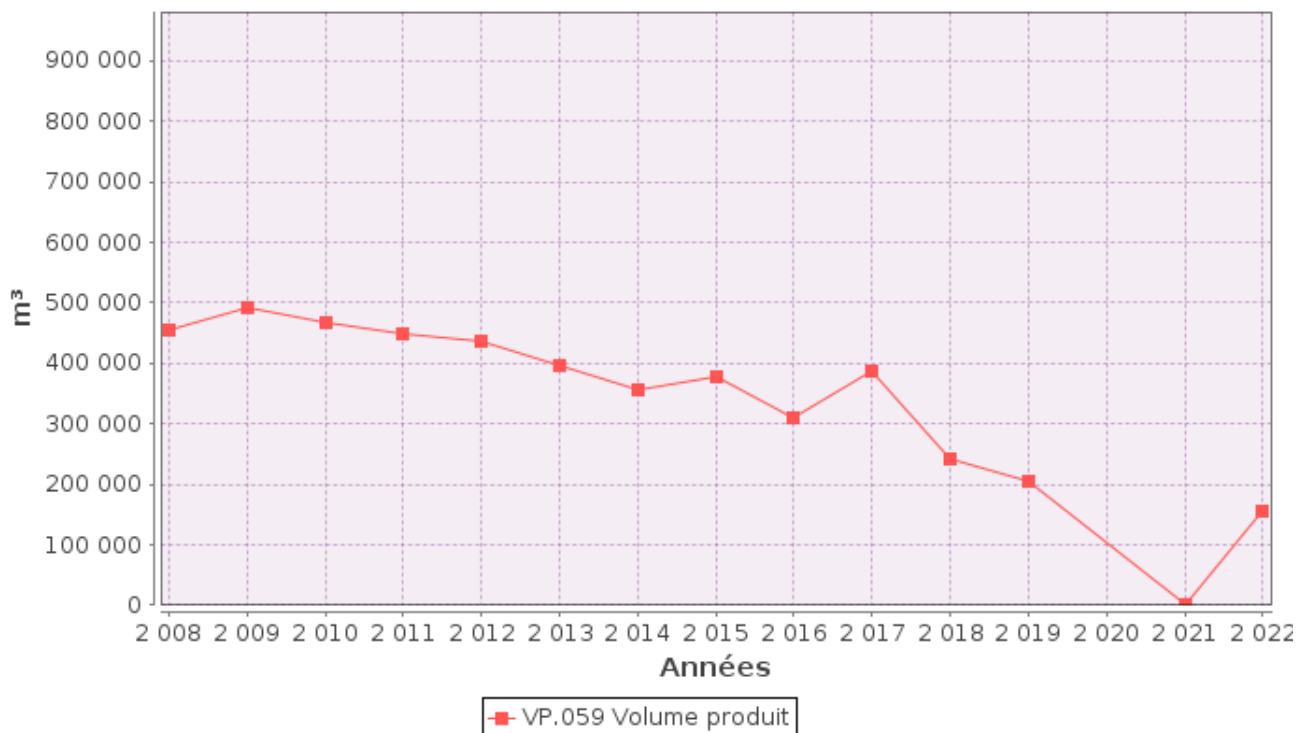


Le service a 1 station de traitement.

Nom de la station de traitement
Usine de Longuecoste

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

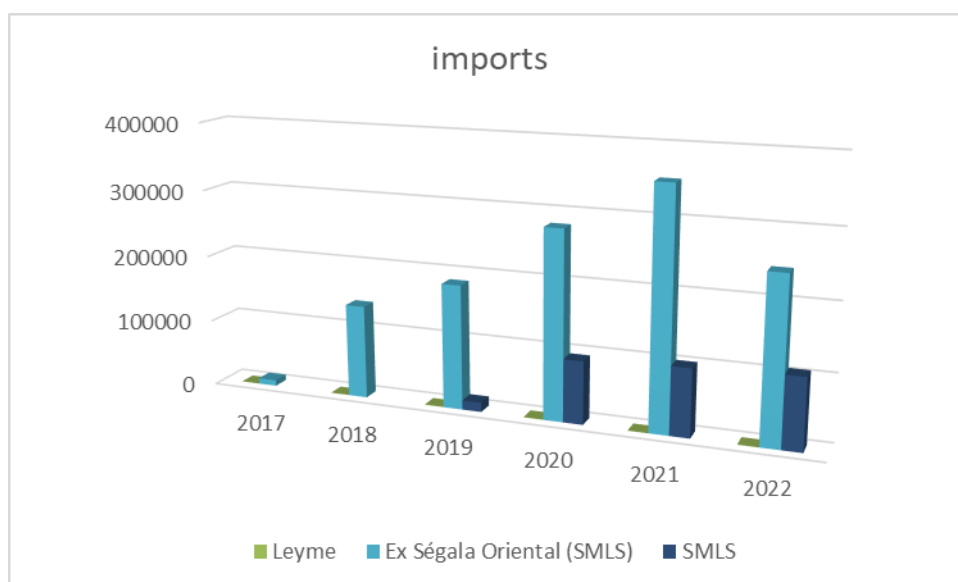
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Indice de protection de la ressource exercice 2022
Bervezou à Longuecoste	0	155 518	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>0</b>	<b>155 518</b>	<b>80</b>



## Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2022
SMLS	100 795	106 539		
Ex Ségala Oriental (SMLS)	352 586	244 047		
LEYME	182	158		
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>453 563</b>	<b>350 744</b>	<b>-22,7%</b>	<b>80</b>



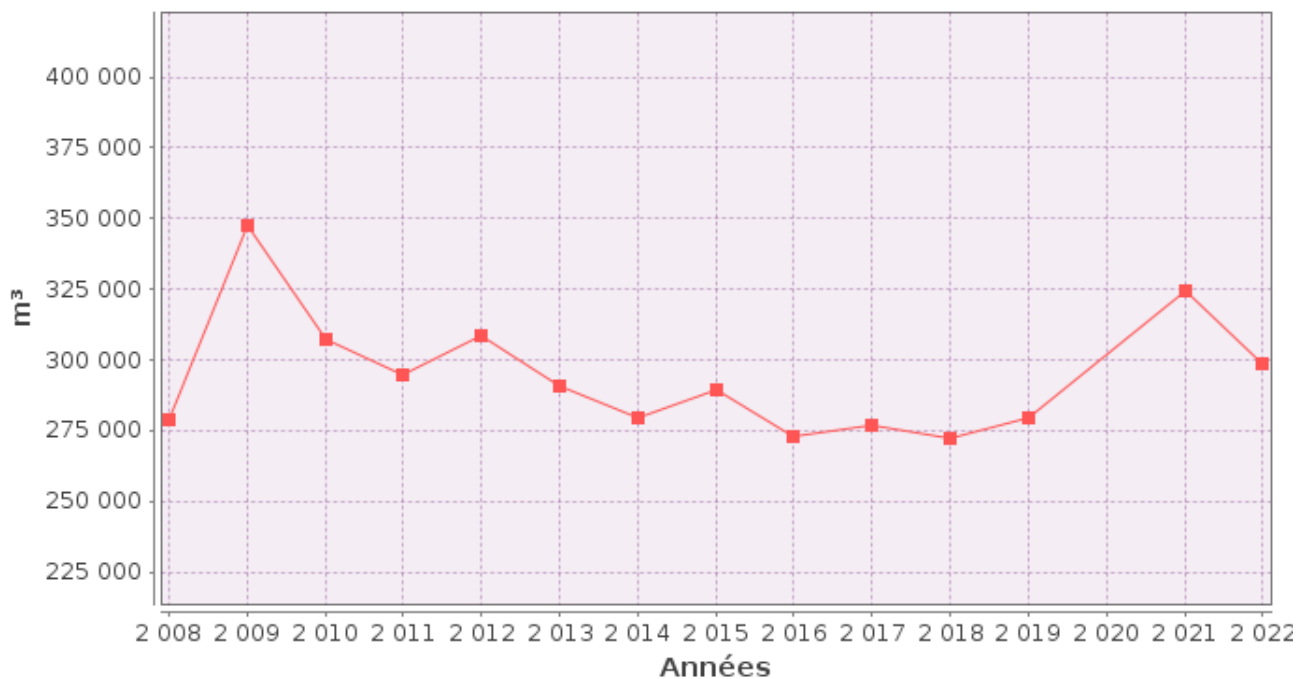
## Volumes vendus au cours de l'exercice



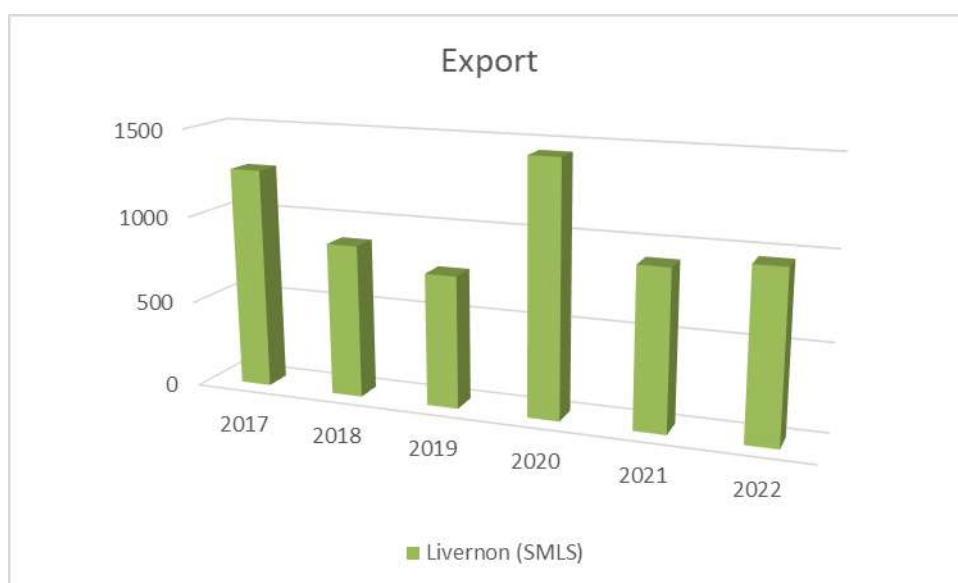
Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2022 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	324 160	298 523	
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>324 160</b>	<b>298 523</b>	<b>-7,9%</b>
Service de SIEAP de Livernon (SMLS) <sup>(2)</sup>	909	962	
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>909</b>	<b>962</b>	<b>5,8%</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



■ VP.232 Volumes consommés comptabilisés



### Autres volumes



	Exercice 2021 en m³/an	Exercice 2022 en m³/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>2 640</b>	<b>2 640</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>25 000</b>	<b>25 000</b>	<b>0%</b>

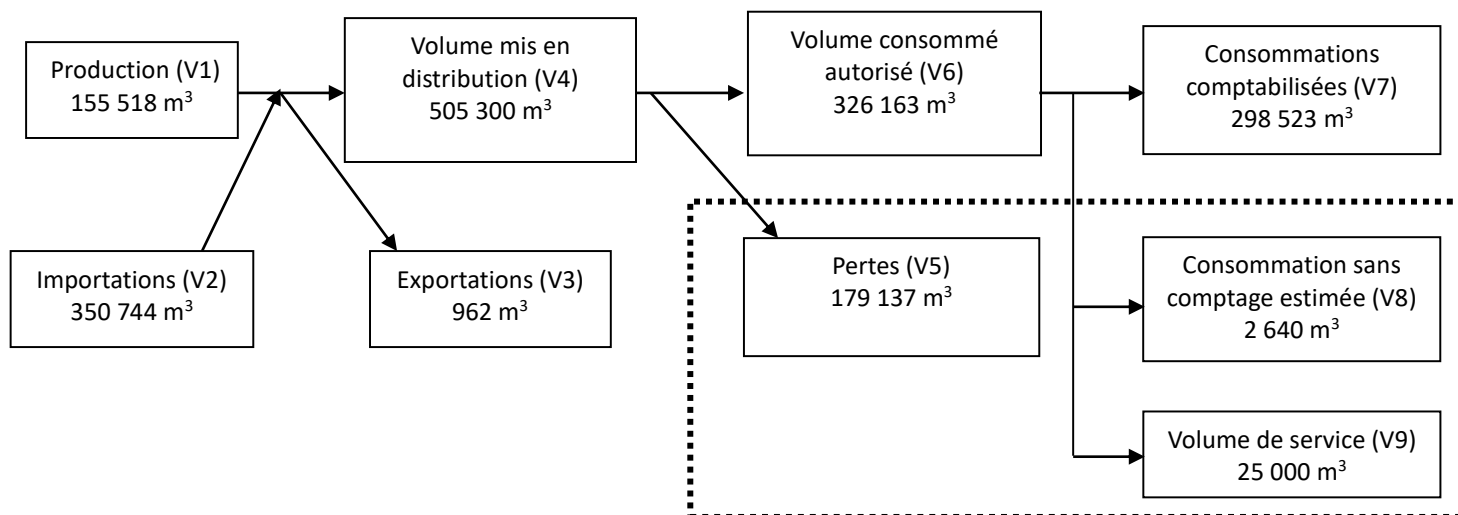


## Volume consommé autorisé



	Exercice 2021 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2022 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>351 800</b>	<b>326 163</b>	<b>-7,3%</b>

### Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022



### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de **346,73** kilomètres au 31/12/2022 (342,84 au 31/12/2021).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2022 et 01/01/2023 sont les suivants :

Tarifs		Au 01/01/2022	Au 01/01/2023
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	67,57 €	42,05 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,8445 €/m <sup>3</sup>	0,4773 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	81,08 €	89 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	1,0619 €/m <sup>3</sup>	1,1657 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,13 €/m <sup>3</sup>	0,13 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,33 €/m <sup>3</sup>	0,33 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2022 et au 01/01/2023 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	67,57	42,05	-37,8%
Part proportionnelle	101,34	57,28	-43,5%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	168,91	99,33	-41,2%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	81,08	89,00	9,8%
Part proportionnelle	127,43	139,88	9,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	208,51	228,88	9,8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	15,60	15,60	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	39,60	39,60	0%
TVA	23,79	21,09	-11,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	78,99	76,29	-3,4%
<b>Total</b>	<b>456,41</b>	<b>404,50</b>	<b>-11,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>3,80</b>	<b>3,37</b>	<b>-11,3%</b>



## 2.3. Recettes



### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers domestiques	386 163,43	274 813,62
<i>Dont abonnements domestiques</i>	159 689,59	126 311,76
Régularisation des ventes d'eau	28 753,12	- 3 727,33
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>414 916,55</b>	<b>271 086,29</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2021 en €	Exercice 2022 en €
Recettes de ventes d'eau aux usagers	353 652,00	531 646,07
<i>Dont abonnements</i>	135 944,00	229 577,85
Régularisation des ventes d'eau	515,00	- 12 418,28
<b>Total recettes de ventes d'eau</b>	<b>354 167,30</b>	<b>761 223,92</b>
Recettes liées aux travaux	17 500,00	14 100,00
Produits accessoires	6 300,00	5 300,00
<b>Total des autres recettes</b>	<b>23 800,00</b>	<b>19 400,00</b>
<b>Total des recettes (hors collectivité)</b>	<b>377 967,30</b>	<b>780 623,92</b>

## 3. Indicateurs de performance

### 3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2022	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2022
Microbiologie	26	0	25	0
Paramètres physico-chimiques	40	1	37	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2021	Taux de conformité exercice 2022
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,5%	100%

### 3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	14
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		93,02%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	96,21%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>99</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

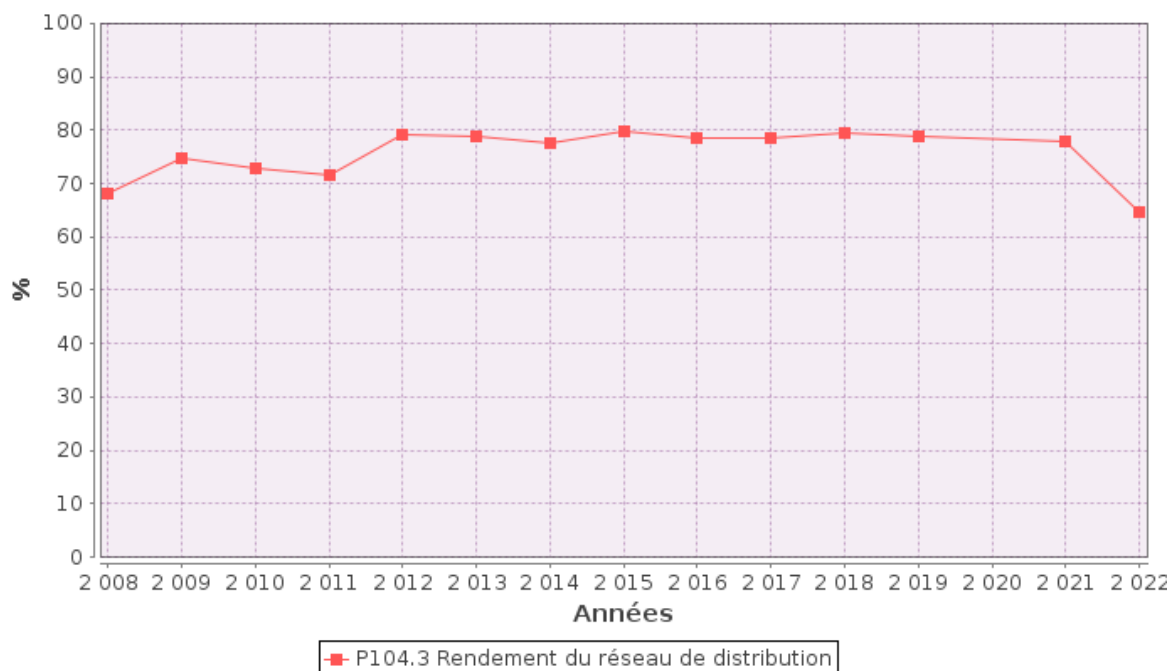
Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2021	Exercice 2022
Rendement du réseau	77,8 %	64,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,82	2,58
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	71,6 %	59,1 %



### Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,6 m<sup>3</sup>/j/km (1 en 2021).

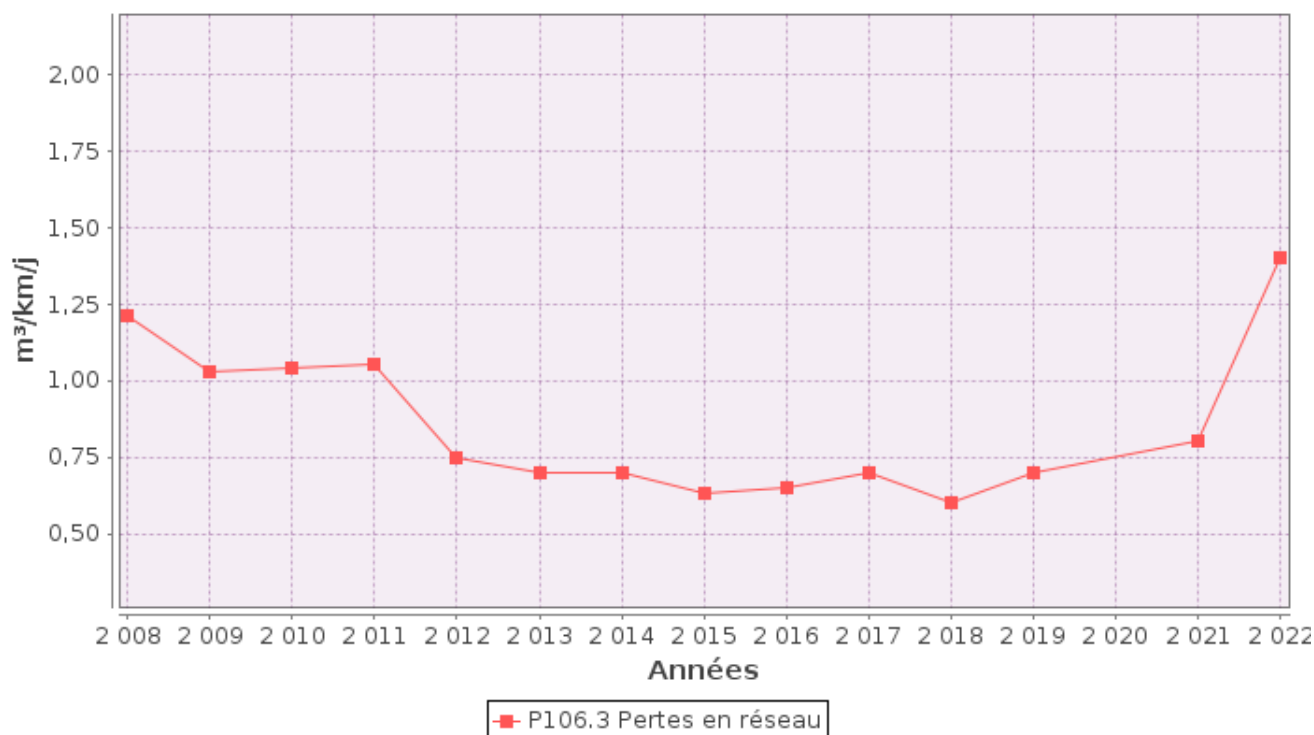
### Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des pertes est de 1,4 m<sup>3</sup>/j/km (0,8 en 2021).





## Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2019	2020	2021	2022
Linéaire renouvelé en km	1,28	0,22	0,41	0,14	1,07

Au cours des 5 dernières années, **3,12 km** de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2022, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de **0,18%** (0,07 en 2021).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2022, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est **80%** (80% en 2021).

## 4. Financement des investissements

### 4.1. Montants financiers



	Exercice 2021	Exercice 2022
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	595 700	<b>195 012</b>
Montants des subventions en €	-	-
Montants des contributions du budget général en €	-	-

### 4.2. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2021	Exercice 2022
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 590 543,00	<b>1 484 308,83</b>
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	<b>106 234,17</b>
	en intérêts	<b>27 777,90</b>

### 4.3. Amortissements



Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **121 582,04€** (123 548,00 € en 2021).

## 5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

### 5.1. *Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)*



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2022, le service n'a reçu aucune demandes d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2022 (0 €/m<sup>3</sup> en 2021).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2021	Exercice 2022
	<b>Indicateurs descriptifs des services</b>		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 300	<b>5 300</b>
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> [€/m <sup>3</sup> ]	3,8	<b>3,37</b>
	<b>Indicateurs de performance</b>		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	<b>100%</b>
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,5%	<b>100%</b>
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	99	<b>99</b>
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,8%	<b>64,6%</b>
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1	<b>1,6</b>
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,8	<b>1,4</b>
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,07%	<b>0,18%</b>
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	<b>80%</b>
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	<b>0</b>